



NOTE DU BCC SUR L'AGRICULTURE

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre 2026**

NOTE DU BCC SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

I. Introduction

L'agriculture conserve une importance stratégique et historique dans les pays de l'OCI. Les indicateurs macroéconomiques agricoles, les indicateurs sectoriels et la situation de la sécurité alimentaire montrent que l'agriculture constitue l'un des principaux secteurs dans la plupart des pays membres de l'OCI, en fournissant aux populations des denrées alimentaires, des revenus et des emplois. Bien que, dans la plupart des pays membres de l'OCI, les activités agricoles aient progressivement cédé une certaine place aux services et aux activités industrielles, l'importance du secteur agricole pour les économies nationales demeure indéniable.

Récemment, les pays de l'OCI ont amélioré leurs performances en matière de production agricole par rapport à d'autres régions. En 2000, le PIB agricole des pays de l'OCI s'élevait à 197 milliards de dollars des États-Unis, soit 17,53 % de la production agricole mondiale. En 2020, le PIB agricole des pays de l'OCI a atteint 655 milliards de dollars des États-Unis, représentant 17,8 % de la production agricole mondiale. En 2025, cette part est passée à 20,18 %, tandis que le PIB agricole s'est élevé à 958 milliards de dollars des États-Unis. Ces données montrent que le PIB agricole des pays de l'OCI a augmenté en valeur absolue au cours de la période 2000-2025, tandis que sa part dans le PIB agricole mondial a suivi une évolution fluctuante et a eu tendance à diminuer sur le long terme. Cela laisse entendre que les pays de l'OCI pourraient accorder une attention accrue aux politiques axées sur la productivité, la diversification et la création de valeur ajoutée dans leurs stratégies de développement agricole.

Dans les pays membres de l'OCI, le secteur agricole continue de représenter une part importante de l'emploi. En 2025, le taux d'emploi dans le secteur agricole, qui s'élevait à 27,72 % et était proche de la moyenne mondiale, s'explique par la forte densité de la population rurale, le faible niveau de développement des secteurs industriel et des services, ainsi que par le fait que l'agriculture continue de constituer une source de moyens de subsistance. La superficie totale des Pays Membres de l'OCI s'élève à 3,137 milliards d'hectares, soit 24,10 % de la superficie totale mondiale. Environ 1,42 milliard d'hectares, soit 45,43 % de cette superficie totale, sont utilisés comme terres agricoles par les Pays Membres de l'OCI. La part des terres agricoles dans la superficie totale des Pays Membres de l'OCI est supérieure à la moyenne mondiale, qui s'établit à 31,65 %. Les Pays Membres de l'OCI disposent au total d'environ 1,42 milliard d'hectares de terres agricoles, dont 318 millions d'hectares de terres arables.

Cependant, les pays membres de l'OCI sont confrontés à des défis pour assurer le développement agricole et la sécurité alimentaire de leurs populations. Par conséquent, le secteur agricole revêt une importance cruciale pour de nombreux pays membres de l'OCI en matière de génération de revenus, d'amélioration du bien-être et d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim. Compte tenu de son importance, l'agriculture a été identifiée comme un domaine de coopération dans la Stratégie du COMCEC et le Groupe de travail sur l'agriculture (GTA) a été créé avec pour objectif stratégique « d'accroître la productivité du secteur agricole et d'assurer durablement la sécurité alimentaire dans la région du COMCEC ».

Afin d'atteindre cet objectif, la Stratégie du COMCEC a défini, dans le cadre de la coopération agricole, les domaines de résultats suivants : (i) l'accroissement de la productivité, (ii) le cadre réglementaire et les capacités institutionnelles, (iii) des données fiables et actualisées, et (iv) la performance des marchés et l'accès aux marchés.

Lors de ses réunions précédentes, le Groupe de travail sur l'agriculture a approfondi les domaines de résultats susmentionnés et a examiné les systèmes d'irrigation, les pertes alimentaires à la ferme et après récolte, le gaspillage alimentaire, les institutions des marchés agricoles et les systèmes d'information sur les marchés, les intrants agricoles, la production animale et la pêche, la sécurité alimentaire, ainsi que la bonne gouvernance en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

II. Coopération agricole dans le cadre du COMCEC

Compte tenu de l'importance considérable de la résilience du secteur agricole face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI, le Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture (GTA) a consacré ses réunions de 2026 au thème « Promouvoir un secteur agricole résilient face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI ».

A. Promouvoir un secteur agricole résilient face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI (26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de travail sur l'agriculture)

Les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture (GTA) se sont tenues respectivement le 22 avril 2026 et les 21 et 22 septembre 2026, sous le même thème : « Promouvoir un secteur agricole résilient face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI ».

Dans ce cadre, un rapport de recherche visant à examiner les moyens de renforcer la résilience du secteur agricole face au changement climatique a été préparé afin d'enrichir les discussions lors des deux Réunions consécutives du Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture, à savoir les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions. Alors que les conclusions préliminaires du rapport ont été présentées lors de la 26^{ème} Réunion du GTA, la version finale du rapport a été présentée lors de la 27^{ème} Réunion du GTA.

Le rapport a évalué les méthodes permettant de mesurer la résilience, identifié les facteurs qui influent sur la résilience du secteur agricole face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI et formulé plusieurs options de politique visant à apporter des solutions durables et réalisables à ces problèmes.

Le rapport examine les possibilités de renforcer la résilience du secteur agricole face au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI. Le rapport s'est concentré sur les liens analytiques et stratégiques entre l'analyse des risques, la planification et les mesures d'incitation, dans le cadre de l'objectif plus large de renforcement de la résilience climatique dans le secteur agricole. L'agriculture figure parmi les secteurs les plus directement touchés, compte tenu de sa forte dépendance aux conditions climatiques. Le changement climatique exerce une pression croissante sur la production agricole et les systèmes alimentaires, ce qui accroît l'incertitude entourant les rendements et les modes de production. De telles

perturbations peuvent, à leur tour, entraîner une volatilité des prix des denrées alimentaires et présenter des risques pour la sécurité de l’approvisionnement alimentaire, en particulier dans les pays où la production agricole joue un rôle central dans l’économie. Ces défis sont particulièrement importants dans les économies à faible revenu et dépendantes de l’agriculture, où l’exposition aux risques liés au climat est souvent élevée, tandis que les capacités financières, institutionnelles, technologiques et humaines en matière d’adaptation restent comparativement limitées. Dans de tels contextes, les effets du changement climatique sur la productivité agricole peuvent largement dépasser le seul secteur agricole et affecter l’emploi, les revenus des ménages, la croissance économique et le développement rural. Cependant, dans de nombreux Pays Membres de l’OCI, la planification agricole repose encore dans une large mesure sur les tendances climatiques historiques et sur des considérations de productivité à court terme. À mesure que la variabilité et l’incertitude climatiques s’accroissent, les approches principalement fondées sur les conditions climatiques passées risquent de devenir moins efficaces pour anticiper et gérer les risques émergents. Un autre défi réside dans l’intégration limitée d’une analyse systématique des risques climatiques dans les processus de planification agricole et d’élaboration des politiques. Lorsque les mécanismes d’incitation ne sont pas suffisamment alignés sur les objectifs d’adaptation, les politiques publiques peuvent également avoir une capacité limitée à encourager les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires à réaliser des investissements visant à réduire les risques et à adopter des pratiques plus résilientes face au changement climatique. Dans ce cadre, le renforcement de la résilience climatique du secteur agricole nécessite de passer d’approches principalement réactives à des cadres de politique plus prospectifs, fondés sur l’analyse des risques et favorisant l’adaptation. Au cours de la 27^{ème} Réunion, les participants ont examiné en détail les principales conclusions du rapport de recherche et ont discuté des options de politique visant à renforcer la résilience du secteur agricole face au changement climatique. Conformément aux discussions, la Réunion a formulé un ensemble de recommandations de politique à soumettre à la Session Ministérielle du COMCEC pour adoption, comme suit :

- *Renforcer les systèmes d’alerte précoce et la gestion des risques liés aux aléas climatiques et aux catastrophes, en recourant à des outils numériques accessibles et peu coûteux ainsi qu’à des réseaux locaux renforcés, afin de fournir aux agriculteurs des conseils climatiques opportuns et directement exploitables.*
- *Intégrer les considérations climatiques dans la planification du développement agricole en s’appuyant sur une modélisation dynamique des risques pour orienter les investissements et en soutenant une mise en œuvre sur le terrain adaptée aux contextes locaux.*
- *Développer des cadres d’investissement tenant compte du climat en intégrant l’analyse des risques climatiques dans l’évaluation des projets.*
- *Promouvoir l’interconnexion des systèmes liés aux terres, à l’eau, à l’énergie et à l’alimentation afin d’éliminer la fragmentation des politiques, de protéger les ressources en eaux souterraines et de renforcer la résilience des moyens de subsistance en milieu rural.*
- *Développer/améliorer les mécanismes de protection contre les risques agricoles en élargissant les dispositifs d’assurance appuyés par satellite et en recourant à des subventions publiques ciblées aux primes d’assurance afin de protéger les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles.*

- *Promouvoir des mécanismes d'incitation agricole résilients face au changement climatique en réorientant les subventions non durables vers un soutien financier fondé sur les performances et vers des pratiques agricoles intelligentes face au climat dûment vérifiées.*

Tous les documents et présentations réalisés lors des 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de travail, ainsi que le rapport de recherche susmentionné, sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

B. Instruments de soutien financier du COMCEC

Financement des Projets du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) constitue un autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent favoriser la coopération entre les Pays Membres de l'OCI et être conçus conformément aux objectifs et aux résultats escomptés définis par la Stratégie dans le domaine de l'agriculture.

Les projets jouent également un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations de politique formulées par les Pays Membres lors des réunions du GTA.

À cet égard, 7 projets ont été sélectionnés pour être mis en œuvre en 2026. Ces projets sont les suivants :

Le projet intitulé « Renforcement des capacités pour la mise en place d'un fonds renouvelable communautaire visant à faciliter l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles » sera mis en œuvre par le Bénin en partenariat avec le Pakistan, la Türkiye et l'IOFS. Le projet vise à renforcer la sécurité alimentaire et la productivité agricole des petits exploitants en améliorant leur accès aux intrants grâce à des mécanismes de financement durables.

Le projet intitulé « Renforcement des capacités en matière de gestion efficace de l'eau dans la production rizicole » a été mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigéria. Le projet visait à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion efficace de l'eau dans la production rizicole dans les Pays Membres de l'OCI. Dans le cadre du projet, un programme de formation a été organisé et les responsables travaillant dans ce domaine ont été formés à la gestion efficace de l'eau dans la production rizicole.

Le projet intitulé « Renforcement des capacités en vue de l'adoption de techniques agricoles intelligentes dans l'utilisation de l'eau pour la production de riz en Malaisie » a été mis en œuvre par la Malaisie en partenariat avec l'Égypte. Le projet visait à renforcer les capacités techniques des chercheurs en Malaisie en matière de pratiques de gestion efficace de l'eau pour la production de riz. Dans le cadre du projet, une visite d'étude en Égypte consacrée au partage d'expériences entre pairs a été organisée. Au cours de cette visite, de nombreuses discussions techniques et observations sur le terrain ont été menées sur les technologies de production rizicole économes en eau, les pratiques d'irrigation et de gestion de l'eau, entre autres.

Le projet intitulé « Mécanismes de soutien et d'incitation visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans le secteur agricole » sera mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec la Türkiye. Le projet vise à renforcer les capacités techniques et institutionnelles relatives aux différents mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Le projet intitulé « Amélioration de la productivité de l'élevage au Niger grâce à l'insémination artificielle » sera mis en œuvre par le Niger en partenariat avec la Türkiye et l'Ouganda. Le projet vise à renforcer les capacités humaines au Niger dans le domaine de l'insémination artificielle.

Le projet intitulé « Renforcement des capacités en matière d'édition du génome et de biotechnologie végétale pour une agriculture résiliente au changement climatique dans les Pays Membres de l'OCI » a été mis en œuvre par le Pakistan en partenariat avec l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le SESRIC et le COMSTECH. Le projet visait à renforcer les capacités techniques des scientifiques et des décideurs des Pays Membres dans le domaine des applications de l'édition du génome. Dans le cadre du projet, un programme international de formation a été organisé avec la participation de chercheurs, d'universitaires, de responsables gouvernementaux ainsi que de jeunes scientifiques issus des partenaires du projet. Le programme a permis de renforcer les capacités en biotechnologie végétale et en technologies CRISPR au service d'une agriculture résiliente au changement climatique et de la sécurité alimentaire.

Le projet intitulé « Renforcement des capacités en matière d'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) pour les données agricoles et l'alerte précoce afin de renforcer la résilience des petits exploitants agricoles » sera mis en œuvre par l'Ouganda en partenariat avec la Türkiye. Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'Ouganda en matière d'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG) dans le secteur agricole.



COMCEC